



ÉPREUVE CYCLISTE ÉLITE

TOUR DU PAYS LIONNAIS



SPORT & ÉVÈNEMENT

15 MAI 2022

25^{ème} ÉDITION

ORGANISATION : COTCCRL

Avec le soutien de





PRIX 1^{er} Sprinteur

PRIX 1^{er} 2^{ème} Cat



PRIX 1^{er} Grimpeur



PRIX 1^{er} Espoir



PRIX 1^{ère} Equipe

Et le soutien technique du



PALMARÈS DU TOUR DU PAYS LIONNAIS ÉLITE

<p><u>19 mai 2015 - CHAMBELLAY</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Florian MAÎTRE - Vendée U Pays de la Loire 2. Jérémy LE NEZET - CM Aubervilliers 93 3. Thibault NUNS - Océane Top 16 	<p><u>15 mai 2016 - GREZ-NEUVILLE</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. David RIVIERE - Vendée U Pays de la Loire 2. Florian MAÎTRE - Vendée U Pays de la Loire 3. Mickaël GUICHARD - Océane Top 16
<p><u>14 mai 2017 - MONTREUIL-SUR-MAINE</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Clément ORCEAU - Vendée U Pays de la Loire 2. Julien TRARIEUX - AVC Aix-en-Provence 3. Adrien GAREL - VC Pays de Loudéac 	<p><u>13 mai 2018 - LA POUËZE ERDRE-EN-ANJOU</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. David MENUT - Creuse Oxygène 2. Stylianos FARANTAKIS (Grèce) - Sojasun Espoir ACNC 3. Nicolas GARBET - CC Nogent-sur-Oise
<p><u>19 mai 2019 - BÉCON-LES-GRANITS</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Erwann KERRAUD - Team Peltrax-CS Dammarie-les-Lys 2. Clément PATAT - Team Peltrax-CS Dammarie-les-Lys 3. Maël GUÉGAN - Sojasun Espoir ACNC 	<p><u>15 mai 2021 - GREZ-NEUVILLE</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Samuel LÉROUX - Vélo Club Roubaix Lille Métropole 2. Kirill TARASSOV (Estonie) A.PO.GÉ - Team Cube U 17 3. Jenno BERCKMOES (Belgique) - Elevate p/b Home Solution

COLLÈGE DES ARBITRES

- Président du jury et directeur de course : Anthony PASQUIER
- Arbitres titulaires : Cédric BLANCHARD et Jérémy MISSONNIER
- Juge à l'arrivée : Pascale MOULINIER
- Arbitre moto : Sophie RASSET
- Commissaire balai : Denis Jollivet

ORGANISATION ÉCHELON COURSE

- Directeur de l'organisation : Jean Yves LÉBOUC
- Directeur de l'épreuve et relation avec le jury : Norbert JEANNEAU
- Direction technique : Vélo Club Lionnaise Jacky JUTEAU
- Ouverture de course : Jean Yves TESSIER
- Moto infos : MASC Gérard LE CORRE
- Radio-tour : Norbert JEANNEAU
- Moto-ardoisier : M2SC Erwan RENO
- Moto-régulateur : Moto Assistance Sécurité Courses MASC
- Motos caméras : MASC
- Voitures assistance neutre : Vélo Club Lionnaise et Verrières Athlétique Club
- Voiture balai : Denis JOLLIVET
- Liaisons radio : Techni Sécurité, Jérémie LAUNAY

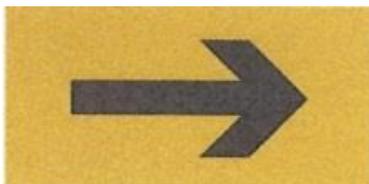
ORGANISATION SITE DÉPART ET ARRIVÉE

- Responsable du site : Vélo Club Lionnaise Jean-Paul BRISSET
- Coordination générale : Michel CORDIER
- Photo finish et classements : Vendée Chrono Finish
- Permanence : Norbert JEANNEAU et Marie Laure CIMIER
- Logistique : Michel CORDIER
- Parc autos et pilotes : Philippe DELAUNAY
- Point information : Catherine CORDIER
- Relations publiques et invités : Michel CORDIER et Christian Louis MORIN
- Sonorisation, vidéo et podium : SCENGO Éric GOHIER
- Contrôle antidopage : Jean-Paul BRISSET
- Signalétique et fléchage parcours : Michel CORDIER et Jacky MICHEL

SERVICE MÉDICAL ET SÉCURITÉ

- Médecin voiture : Jean Claude LECUIT
- Médecin moto : Anthony DUBRAY
- Ambulance et poste secours statique : Centre Français de Secourisme
- Escorte sécurité motos coureurs : MASC (8)
- Signaleurs mobiles et postes fixes : Signaleurs 49 Jacky MICHEL

SÉCURITÉ



Le circuit est matérialisé par un fléchage plastique vertical et au sol aux couleurs de l'organisation. Il n'y a pas de flèche « tout droit ».

Les carrefours non prioritaires sont gardés par Signaleurs 49 avec des équipes de signaleurs fixes.

Les points dangereux sont signalés par l'escorte motorisée au moyen du drapeau jaune.

ALLO TOUR DU PAYS LIONNAIS

- Directeur de l'organisation : Michel CORDIER 06 15 40 35 07
- Directeur de l'épreuve : Norbert JEANNEAU 06 07 25 04 76
- Direction technique : Jacky JUTEAU 06 17 95 14 08
- Responsable site départ : Jean-Paul BRISSET 06 74 20 42 63
- Permanence : Marie Laure CIMIER 06 08 71 59 59
- Médecin : Jean Claude LECUIT
- Parc autos : Philippe Delaunay 06 45 69 09 15
- Logistique : Michel CORDIER 06 15 40 35 07
- Sécurité : Jacky MICHEL 06 60 84 16 35
- Liaisons radio : Jérémie LAUNAY 06 81 55 12 48
- Centre hospitalier Angers : 02 41 35 36 37

OPÉRATIONS DE DÉPART

9h30 : Ouverture de la permanence

10h30 : Accueil du collège des commissaires

10h45/11h45 : Confirmation des partants, remise des dossards et plaques de cadre

11h00 : Réunion des pilotes de l'échelon course

12h00/12h30 : Présentation des coureurs et signature (podium protocolaire)

11h45 : Réunion des directeurs sportifs

12h30 : Mise en place des véhicules de l'échelon course

12h50 : Appel des coureurs

13h05 : Départ réel

OPÉRATIONS À L'ARRIVÉE

Protocole : Les coupes et trophées sont remis au podium protocolaire.

- Au premier de l'épreuve : un trophée, une gerbe, et un pack Affysport
- Aux 2^{ème} et 3^{ème} : à chacun une gerbe et un pack Affysport
- Au lauréat des grimpeurs : un trophée, une gerbe et un pack Affysport
- Au lauréat des sprints : un trophée, une gerbe et un pack Affysport
- Au meilleur jeune : un trophée, une gerbe et un pack Affysport
- Au meilleur Élite 2 : un trophée, une gerbe et un pack Affysport
- À la meilleure équipe : une coupe.
- Miss protocolaires : Julie Stablo

Les prix spéciaux et primes seront remis à la permanence à l'issue de la cérémonie protocolaire.

PROTOCOLE ET ANIMATION

- Responsable : Catherine CORDIER
- Speaker : Jacky JUTEAU,
- Directs avec ligne d'arrivée : Philippe DELAUNAY
- Direct radio et émission sur site : Radio Oxygène 103.3 - Philippe DELAUNAY - Laurent RIVRON
- Live sur réseaux sociaux : Pascal Normand
- Direct épreuve en streaming : SCENGO
- Photographe moto : XL SPORT Xavier LARDEUX
- Responsable événementiel : Catherine et Michel CORDIER

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1. Organisation

L'épreuve Tour du Pays Lionnais est organisée sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme par le Comité d'Organisation du Tour Cycliste de la Communauté de Communes de la Région du Lion-d'Angers (COTCCRL) dont le siège est au 6 rue de Courgeon 49220 Le Lion-d'Angers.

L'épreuve se dispute le dimanche 15 mai 2022 sous le contrôle technique du Vélo Club Lionnais.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve, classée Élite Nationale 1.12.1, est réservée aux coureurs de catégorie Élite Professionnel des équipes continentales UCI françaises, Élite Professionnel français des équipes continentales UCI étrangères, Élite 1^{ère} et 2^{ème} catégorie et Élite étranger.

Article 3 : Participation - Engagement

L'épreuve est ouverte aux équipes continentales UCI française, clubs étrangers, clubs de nationale 1,2 et 3, sélections régionales et départementales, clubs ou autres structures et aux individuels.

Les engagements à 11 € par coureur se font sur le site [cicle-web de la FFC](http://cicle-web.de.la.FFC).

Les équipes doivent transmettre le nom et numéro de licence du directeur sportif au président de l'organisation : Michel CORDIER micordier@club-internet.fr

Article 4 : Permanence - Vérification des licences

La vérification des licences, le retrait des dossards et plaques de cadre ont lieu le dimanche 15 mai de 10h45 à 11h45 à l'Entrepôt, rue des Fontaines à Châteauneuf-sur-Sarthe.

Les dossards et plaques de cadre doivent être restitués en état d'origine au podium d'arrivée, ou à la permanence, ou au véhicule balai, faute de quoi une sanction pourra être appliquée.

La réunion des directeurs sportifs, en présence du collègue des commissaires et du directeur de l'organisation, se tient à 11h45, salle de l'Entrepôt.

Article 5 : Opérations de départ

L'appel des coureurs sur la ligne de départ, avenue Charles de Gaulle, est prévu à 13h00 après présentation des équipes au public.

Article 6 : Radio Tour

Les informations course sont émises sur la fréquence 157.550.

Article 7 : Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par les voitures du Vélo Club Lionnais et Verrières Athlétique Cyclisme. Des paires de roues seront demandées aux directeurs sportifs lors de la réunion des directeurs sportifs afin de compléter les équipements de chaque véhicule d'assistance.

Article 8 : Ravitaillement

Une zone de ravitaillement est prévue à la sortie du Lion d'Angers (km 81,5) ; elle sera précédée et suivie de zones de déchets en entrée et sortie de ravitaillement et les coureurs sont instamment invités à les respecter.

Article 9 : Délai d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8 % du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Ce délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le collègue des commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à plus de dix minutes du peloton principal, doit s'arrêter et quitter la course.

Tout coureur isolé, ou ne se trouvant plus dans l'échelon course, doit respecter le code de la route.

Article 10 : Classements et prix

Les classements suivants sont établis :

- Classement de l'épreuve selon les ordres d'arrivée : grille FFC 1750/20.
- Classement des grimpeurs : 290 € sur 5 coureurs. 4 grimpeurs sont disputés sur le parcours avec attribution de 5 points, 3 points, 2 points et 1 point aux 4 premiers coureurs de chaque sprint. À l'arrivée,

le classement s'obtient par l'addition des points ; en cas d'égalité c'est le classement de l'arrivée qui départage.

- Classement des sprints : 290 € sur 5 coureurs. 4 sprints sont disputés sur le parcours avec attribution de 5 points, 3 points, 2 points et 1 point aux 4 premiers coureurs de chaque sprint. À l'arrivée, le classement s'obtient par l'addition des points ; en cas d'égalité c'est le classement de l'arrivée qui départage.
- Classement du meilleur jeune âgé de moins de 23 ans dans l'année selon les ordres d'arrivée : grille FFC 138/5.
- Classement du meilleur Élite 2 selon les ordres d'arrivée : grille FFC 138/5.
- Classement par équipes sur 3 coureurs selon les ordres d'arrivée : 120 € à la première équipe.

Article 11 : Antidopage

La législation antidopage française s'applique intégralement à l'épreuve. Le contrôle médical a lieu à l'Entrepôt, lieu de la permanence.

Article 12 : Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au podium protocolaire, en tenue de compétition, dans un délai maximum de 15 minutes après l'arrivée, pour la cérémonie protocolaire :

- Les trois premiers de l'épreuve.
- Le lauréat des grimpeurs.
- Le lauréat des sprints.
- Le meilleur jeune.
- Le meilleur Élite 2.
- La meilleure équipe.

Article 14 : Pénalités

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

Article 15 : Développement durable

L'organisation rappelle à l'ensemble des participants (coureurs, directeurs sportifs, accompagnateurs) l'engagement pris dans le cadre de l'éco-responsabilité. Il en va de la responsabilité de chacun, dans ses attitudes, avant, pendant et après l'épreuve, de veiller à ne pas jeter des papiers, emballages et autres détritrus, en dehors des zones et poubelles prévues à cet effet.

DOTATIONS

Classement de l'épreuve grille FFC 1750/20 :

1 ^{er} 350 €	2 ^{ème} 260 €	3 ^{ème} 210 €	4 ^{ème} 175 €	5 ^{ème} 140 €
6 ^{ème} 122 €	7 ^{ème} 95 €	8 ^{ème} 80 €	9 ^{ème} 53 €	10 ^{ème} 35 €
11 ^{ème} 30 €	12 ^{ème} 28 €	13 ^{ème} 28 €	14 ^{ème} 25 €	15 ^{ème} 23 €
16 ^{ème} 20€	17 ^{ème} 20 €	18 ^{ème} 20 €	19 ^{ème} 18 €	20 ^{ème} 18 €

Classement des grimpeurs, 290 € :

1 ^{er} 110 €	2 ^{ème} 70 €	3 ^{ème} 50 €	4 ^{ème} 40 €	5 ^{ème} 20 €
-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Classement des sprints, 290 € :

1 ^{er} 110 €	2 ^{ème} 70 €	3 ^{ème} 50 €	4 ^{ème} 40 €	5 ^{ème} 20 €
-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Classement des jeunes, grille FFC 138/5 :

1 ^{er} 49 €	2 ^{ème} 34 €	3 ^{ème} 27 €	4 ^{ème} 17 €	5 ^{ème} 11 €
----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Classement des Élite 2, grille FFC 138/5 :

1 ^{er} 49 €	2 ^{ème} 34 €	3 ^{ème} 27 €	4 ^{ème} 17 €	5 ^{ème} 11 €
----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

Classement par équipes : 120 € à la première équipe. Primes sur le circuit final au passage sur la ligne : 285 €

TOTAL DOTATIONS : 3011 €

RENSEIGNEMENTS :

Michel CORDIER au 06 15 40 35 07

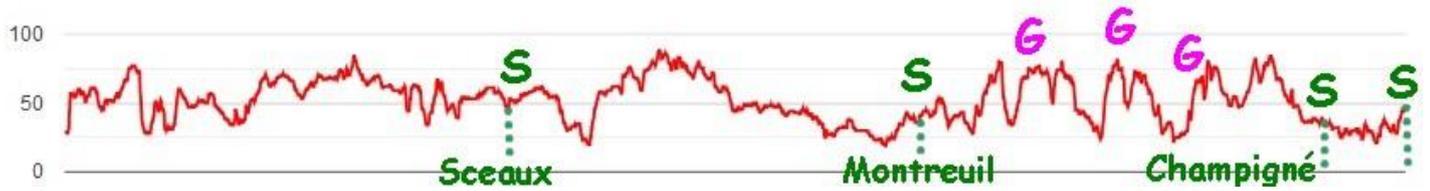
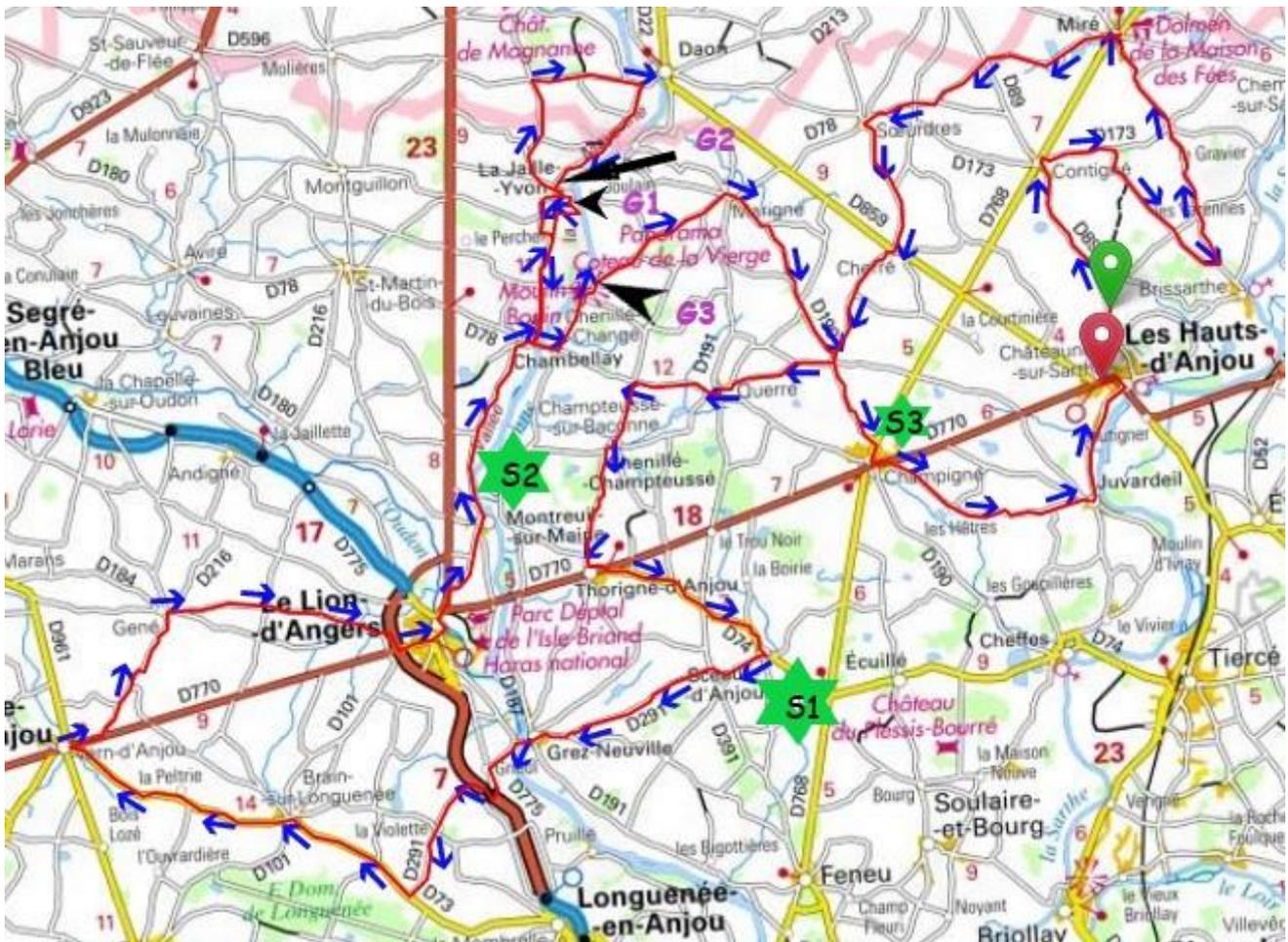
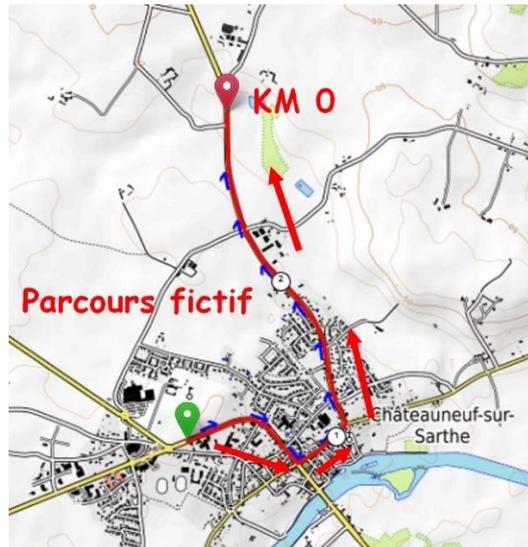
Courriel : micordier@club-internet.fr

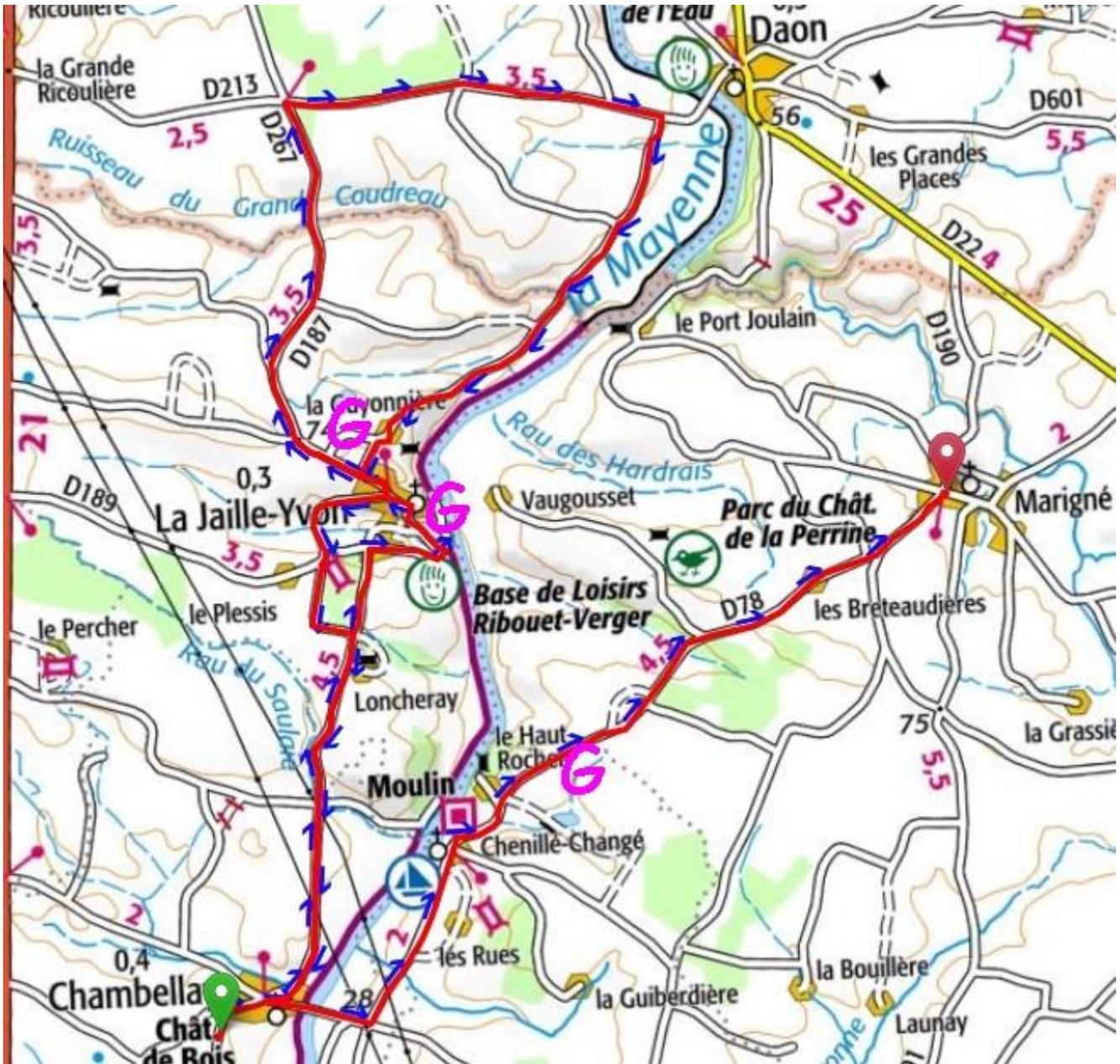
Site internet : www.cotcccrl.fr

PARCOURS

Direction	Route	Itinéraire	À parcourir	Parcours	À 42 km/h	À 44 km/h
	D859	CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE - Départ fictif - Avenue Charles de Gaulle - Neutralisation 3 km	3,000	0,000	13:05	13:05
À gauche	D89	Rue Grande Rue puis rue du Faubourg-Joly	2,200	0,800		
À gauche	D89	Direction Contigné	1,900	1,100		
	D89	Petit pont du ruisseau du Margas, fin du parcours neutralisé	0,000	3,000		
Tout droit	D89	CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE - Départ réel	170,500	0,000	13:15	13:15
À droite	D763	CONTIGNÉ - Rue Charles de Gaulle	166,300	4,200	13:21	13:20
À droite	D173	CONTIGNÉ - Rue de Brissarthe	166,200	4,300	13:21	13:20
À droite	D173	Direction Brissarthe	164,300	6,200	13:23	13:23
À gauche	D172	BRISSARTHE - Lieu-dit Le Pressoir - Virage à gauche en épingle au bas d'une descente	160,100	10,400	13:29	13:29
Tout droit	D172	Intersection 5 routes	156,500	14,000	13:35	13:34
À gauche	D768	MIRÉ - Avenue du Haut-Anjou	153,600	16,900	13:39	13:38
À droite	D78	MIRÉ - Rue de la Cité	153,100	17,400	13:39	13:38
À gauche	D78	MIRÉ - Rue des Échevins	152,700	17,800	13:40	13:39
		DÉPARTEMENT MAYENNE				
Tout droit	D78	Carrefour avec D145	149,600	20,900	13:44	13:43
		DÉPARTEMENT MAINE-ET-LOIRE				
À gauche	VC	SOEURDRES - Rue Paul Charbonneau	146,000	24,500	13:50	13:48
À droite	VC	CHERRÉ - Rue du Bocage, juste après avoir coupé D859	142,400	28,100	13:55	13:53
À gauche	D191	QUERRÉ - Rue du Plat d'Étain	136,000	34,500	14:04	14:02
À droite	D290	QUERRÉ - Rue du Prieuré	135,800	34,700	14:04	14:02
À gauche	VC	Direction Champteussé-sur-Baconne	133,600	36,900	14:07	14:05
À droite	D191	CHAMPTEUSSÉ-SUR-BACONNE - Rue du Pilon	131,900	38,600	14:10	14:07
À gauche	D74	THORIGNÉ D'ANJOU - Rue de la Violette	128,600	41,900	14:14	14:12
Tout droit	D74	THORIGNÉ D'ANJOU - Route de Sceaux-d'Anjou - Double giratoire (passage doux)	128,100	42,400	14:15	14:12
Tout droit	D291	SCEAUX-D'ANJOU - à l'entrée rétrécissements suivis d'un plateau piéton surélevé et de ralentisseurs (2).	123,400	47,100	14:22	14:19
À droite	D291	SCEAUX-D'ANJOU - Rue Ste-Catherine	123,300	47,200	14:22	14:19
Tout droit	D291	SCEAUX-D'ANJOU - SPRINT 1	123,100	47,400	14:22	14:19
Tout droit	D291	GREZ-NEUVILLE, après le pont plateau piéton surélevé	116,500	54,000	14:32	14:28
À gauche	D291	Lieu-dit Le Grioul	115,800	54,700	14:33	14:29
À droite	D291	Passage sur D775, 1er giratoire tout droit et au second 2ème route à droite - Petite route sur 4 km	115,000	55,500	14:34	14:30
À droite	D73	Direction Brain-sur-Longuenée	111,000	59,500	14:39	14:36
Tout droit	D73	BRAIN-SUR-LONGUENÉE carrefour D101, rétrécissements aménagés (4) et ralentisseurs (2)	107,500	63,000	14:44	14:40
À droite	D770	VERN D'ANJOU - Rue Pasteur	101,400	69,100	14:53	14:49
À gauche	D216	VERN D'ANJOU - en sortie, ralentisseur puis îlot central	100,500	70,000	14:54	14:50
À droite	D184	GENÉ - Rue St-Nicolas	96,800	73,700	15:00	14:55
À gauche	Ville	LE LION D'ANGERS - Route de Vern, giratoire 4ème sortie à gauche, en entrée, îlot central puis ralentisseur	90,500	80,000	15:09	15:04

Tout droit	Ville	LE LION D' ANGERS - Avenue des Acacias, giratoire suivi par un îlot central	89,400	81,100	15:10	15:05
À droite	D770	LE LION D' ANGERS - Route de Château-Gontier. Ravitaillement suivi de la zone déchets	88,900	81,600	15:11	15:06
À droite	D101	LE LION D' ANGERS - Route de Montreuil, îlot central dans le carrefour, puis chicanes et à nouveau îlot central	87,900	82,600	15:12	15:07
Tout droit	D187	MONTREUIL-SUR-MAINE - SPRINT 2 - plateau piéton surélevé après le sprint	85,800	84,700	15:15	15:10
Tout droit	D187	CHAMBELLAY - Rue Vauvert, dans le carrefour en descente, droite gauche	80,600	89,900	15:23	15:17
Tout droit	VC	LA JAILLE-YVON - Chemin de la Basse Vallée	77,700	92,800	15:27	15:21
À droite	VC	LA JAILLE-YVON - Route de la Mayenne Route étroite 600 m	77,100	93,400	15:28	15:22
À gauche	VC	LA JAILLE-YVON - Rue du Lavoir, au bas de la descente, route étroite 400m	76,600	93,900	15:29	15:23
À gauche	VC	LA JAILLE-YVON - Rue St-Loup - GRIMPEUR 1	76,000	94,500	15:29	15:23
À droite	D187	LA JAILLE-YVON - Rue des Ventons	74,800	95,700	15:31	15:25
DÉPARTEMENT MAYENNE						
À droite	D213	Lieu-dit Le Haut-Chenai, direction Daon	72,500	98,000	15:34	15:28
À droite	VC	Lieu-dit Les Vaux, direction La Jaille-Yvon	69,800	100,700	15:38	15:32
DÉPARTEMENT MAINE-ET-LOIRE						
À gauche	D187	LA JAILLE-YVON - Rue des Ventons - GRIMPEUR 2	65,700	104,800	15:44	15:37
À droite	D187	LA JAILLE-YVON - Rue de la Fleur de Lys	65,500	105,000	15:44	15:38
Tout droit	D187	Intersection D189 et route de la Mayenne	64,900	105,600	15:45	15:38
À gauche	D78	CHAMBELLAY - Rue Grande Rue, rétrécissements sur la droite	61,300	109,200	15:50	15:43
À gauche	D78	Intersection D287 et D290	60,400	110,100	15:52	15:45
Tout droit	D78	CHENILLÉ-CHANGÉ - GRIMPEUR 3	58,200	112,300	15:55	15:48
À droite	D190	MARIGNÉ - Rue Max Richard, à l'entrée rétrécissement et ralentisseur	47,000	123,500	16:11	16:03
À droite	D768	CHAMPIGNÉ - Rue du Dr Chailloux	46,900	123,600	16:11	16:03
À gauche	D770	CHAMPIGNÉ - Rue Henri Lebasque	46,500	124,000	16:12	16:04
Tout droit	D770	CHAMPIGNÉ - Rue Henri Lebasque - SPRINT 3	46,100	124,400	16:12	16:04
À droite	VC	CHAMPIGNÉ - Rue des Serres,	46,000	124,500	16:12	16:04
À gauche	VC	CHAMPIGNÉ - Rue du Clos,	45,900	124,600	16:12	16:04
Tout droit	D308	JUVARDEIL - Rue des Noirettes	40,500	130,000	16:20	16:12
À gauche	D108	JUVARDEIL - Place de la Mairie, îlot central et rétrécissement	40,300	130,200	16:20	16:12
À gauche	D859	CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE - ENTRÉE du CIRCUIT - Rue Nationale, en entrée de ville îlots centraux	37,200	133,300	16:25	16:16
Tout droit	D859	CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE - 1er passage sur la ligne - SPRINT 4	36,500	134,000	16:26	16:17
À droite	D859	CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE, giratoire,	36,400	134,100	16:26	16:17
À droite	VC	CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE, giratoire 2ème sortie - Avenue de la Verouillère	36,100	134,400	16:26	16:18
Tout droit	VC	CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE, intersection D89 - Route de Vauvelle	34,800	135,700	16:28	16:20
Tout droit	VC	CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE - GRIMPEUR 4	33,700	136,800	16:30	16:21
À droite	D108	CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE, en bas de descente	32,400	138,100	16:32	16:23
À droite	D859	CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE, rétrécissements en entrée	29,900	140,600	16:35	16:26
Tout droit	D859	CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE - 2ème passage sur la ligne	29,200	141,300	16:36	16:27
Circuit		CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE - 3ème passage sur la ligne	21,300	149,200	16:48	16:38
Circuit		CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE - 4ème passage sur la ligne	14,600	155,900	16:57	16:47
Circuit		CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE - 5ème passage sur la ligne	7,300	163,200	17:08	16:57
Circuit		CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE - ARRIVÉE	0,000	170,500	17:18	17:07





Parcours des boucles de la Jaille-Yvon entre km 92,4 et 105.



PLAN DU SITE

